NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 15 Janvier.*) La police a fait arrêter un Juif hollandois, qui étoit ſous la protection de l'ambaſſadeur de L. H. P. Son délit eſt d'être contrevenu à la défenſe faite depuis peu, ſous peine de mort, par le grand-viſir, de vendre d'autre thériaque que celle de Veniſe, à laquelle doit être appoſé le cachet de l'ambaſſadeur de cette république. Cette tranſgreſſion alloit coûter la vie à ce miſérable Iſraëlite; mais le ci-devant Reiſs-Effendi prouva avec tant de force, que ce ſeroit par ce procédé inſulter à une nation étrangere, que le coupable fût mis en liberté; mais à cette condition qu'il ne pourroit jamais reparoître à Conſtantinople.

Deux navires ruſſes, dont la cargaiſon conſiſtoit principalement en fer, ſont encore arrivés ici le mois dernier, venant de la Mer-Noire, pour ſe rendre à Smyrne. Comme le fer fait partie des marchandiſes, qui, lorſqu'elles ſont entrées dans le port de Conſtantinople, n'en peuvent plus ſortir ſans une permiſſion ſpéciale du gouvernement, le grand-douanier a inſiſté pour que ces navires fuſſent déchargés ici. M^r. de Trachieff,